

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CARRIERES)

#### COMMUNE de MANDUEL

#### Renouvellement et extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires, aux lieux-dits « Jasse des Cabres » et « l'Etang », sur la commune de MANDUEL

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2023, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par Colin BESSAIT, gérant de la société SARL LES CALCAIRES RÉGIONAUX dont le siège social est situé à La Salle – BP 5 13320 BOUC-BEL-AIR, en vue du renouvellement d'activité et de l'extension du périmètre d'extraction d'une carrière de matériaux alluvionnaires, aux lieux-dits « Jasse des Cabres » et « l'Etang », sur la commune de MANDUEL.

Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête.

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2515-1b(D), 2517-2(D)  
Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0 (A), 3.2.3.0-1 (A)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Audrey Marchand, responsable foncier environnement au sein de la société SARL SOCIÉTÉ LES CALCAIRES RÉGIONAUX, aux coordonnées suivantes : [audrey.marchand@eurovia.com](mailto:audrey.marchand@eurovia.com) et au 06 12 30 49 28.

Pendant une période de 31 jours, **du lundi 13 novembre 2023 à 8h30 au mercredi 13 décembre 2023 à 17h00**, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en **mairie annexe de MANDUEL, 15 cours Jean Jaures 30129 MANDUEL**, pour être tenues à la disposition du public, **sauf les jours fériés**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**. L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État: <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Manduel/Societe-Calcaires-Regionaux>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4916>, du lundi 13 novembre 2023 à 8h30 au mercredi 13 décembre 2023 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie annexe de Manduel, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie annexe de Manduel (à l'attention de M. Dominique LAROCHE, commissaire enquêteur- Carrière LES CALCAIRES REGIONAUX, 15 cours Jean Jaures 30129 MANDUEL), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4916>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-4916@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4916@registre-dematerialise.fr), du lundi 13 novembre 2023 à 8h30 au mercredi 13 décembre 2023 à 17h00

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: [pref-environnement@gard.gouv.fr](mailto:pref-environnement@gard.gouv.fr) ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Dominique LAROCHE, cadre dirigeant de la SA Vaucluse logement, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie annexe de Manduel, 15 cours Jean Jaures 30129 MANDUEL aux dates ci-après :

- <b>lundi 13 novembre 2023</b>	<b>de 8h30 à 12h00</b>
- <b>mercredi 29 novembre 2023</b>	<b>de 8h30 à 12h00</b>
- <b>mercredi 13 décembre 2023</b>	<b>de 13h30 à 17h00</b>

Le présent avis sera affiché en mairies de Manduel, de Beaucaire, de Bellegarde, de Jonquières-Saint-Vincent et de Redessan. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Manduel, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.